

L'ajournement

Qu'aurait fait dans les circonstances un ministre, un gouvernement intéressé? Étant donné que le gouvernement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'avaient rien de concret à proposer, celui-ci aurait dû prendre l'avion, celui que le ministre des Transports (M. Lang) prend pour aller à des matches de football et ailleurs, pour se rendre à Queen's Park, et demander à rencontrer le ministre des Mines de l'Ontario. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait dû demander à voir le rapport et les recommandations. Il aurait dû chercher à savoir si ce problème ne pouvait pas être résolu en collaboration.

Pas besoin pour cela de prendre l'avion pour Toronto! Aurait-il oublié que nous avons le téléphone? La Chambre des communes a toutes sortes de lignes à postes groupés pour les députés. Le gouvernement possède son propre télex et un de nos vis-à-vis l'utilise à son gré pour envoyer des messages personnels de félicitations à ses électeurs. On aurait fort bien pu s'en servir dans un cas comme celui-ci. Quel mépris le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources affiche envers les Canadiens quand il se lève dans la Chambre et minimise le problème, comme il le fait depuis quatre mois!

Il se devait de donner une réponse intelligente à la Chambre et à la population canadienne, particulièrement aux travailleurs de la région de Sudbury, cet après-midi. Mais, monsieur l'Orateur, ni le ministre, ni le gouvernement ne semblent se rendre compte que la situation est pressante. Les mises à pied doivent entrer en vigueur dans quatre jours, c'est-à-dire lundi. Les gens de Sudbury sont en faveur des recommandations du comité spécial et demandent au ministre et au gouvernement d'y répondre de façon positive. Nous ne saurions faire moins sans manquer à notre devoir, et le gouvernement actuel devrait démissionner et laisser la population canadienne décider de son sort. Je n'éprouve pas de respect pour ce gouvernement, surtout pas pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie).

● (2217)

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, c'est une loi difficile à suivre.

M. Rodriguez: Ce n'est pas une loi.

M. Maine: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) vient de rencontrer ce soir M. Sidney B. Handleman, MPP, président de l'Ontario Select Committee chargé d'étudier la question des licenciements à l'Inco Limited et à la Falconbridge Nickel Mines Limited. M. Handleman était accompagné de l'honorable M. Miller, ministre des Richesses naturelles de cette province, et d'autres collaborateurs et fonctionnaires.

Le programme que propose la commission spéciale comporte deux volets: premièrement, pour les 30 premiers jours, la production excédentaire, c'est-à-dire la production supplémentaire qu'entraînerait automatiquement le fait de ne pas donner suite immédiatement au projet de licenciement, serait financée grâce à des prêts sans intérêts qui seraient consentis par les gouvernements du Canada et de la province de l'Ontario, selon les modalités dont conviendraient les deux gouvernements, et deuxièmement, pour la deuxième période de 30 jours, on mettrait en œuvre un programme de répartition du travail,

[M. Rodriguez.]

suite à une entente qui serait intervenue entre l'Inco et la United Steelworkers of America.

D'après le rapport du comité spécial, ce programme de 60 jours vise, premièrement, à permettre à l'INCO de revoir ses programmes d'allocations de retraite prématurée et de fin de service et, deuxièmement, à permettre aux gouvernements du Canada et de l'Ontario de concevoir et de mettre en œuvre un programme de recyclage des travailleurs de l'INCO.

Au cours de la réunion susmentionnée, le gouvernement de l'Ontario a fait savoir clairement au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qu'il n'acceptait pas les recommandations du comité spécial en ce qui a trait au stockage. En outre, plusieurs membres du comité spécial ont exprimé leur dissidence sur cette même question. C'est ainsi que le président du comité spécial estime que le programme de stockage irait à l'encontre des principes régissant la saine gestion de la production. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources tient également à attirer l'attention des députés sur le fait que l'accommodement financier proposé dans le rapport du comité spécial constitue essentiellement un programme de stockage.

Le gouvernement fédéral, à plusieurs reprises, a fait connaître à la Chambre sa position sur cette question par la voix du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et par celle d'autres ministres. Le 8 février, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclarait à la Chambre:

... le ministère et moi-même avons rencontré les dirigeants des deux entreprises, INCO et Falconbridge, pour étudier la question de savoir si un système de stockage aiderait effectivement cette industrie. Il est très clairement ressorti de ces discussions et de cette étude que cela aggraverait les problèmes de l'industrie, qu'il y a un surplus important de stocks de nickel au Canada et ailleurs dans le monde et qu'en ajoutant à ce surplus nous ne ferions que retarder la période d'ajustement et ainsi garder plus de gens en chômage pendant plus longtemps qu'il ne serait autrement nécessaire.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources tient encore une fois à signaler à l'attention de la Chambre que les stocks mondiaux de nickel n'ont jamais été aussi importants. À l'heure actuelle, les stocks d'INCO dépassent 340 millions de livres et ceux de Falconbridge sont de plus de 50 millions de livres.

En outre, les réductions apportées par INCO ne suffisent pas à mettre un frein à l'augmentation de ses stocks. Par exemple, même si INCO réduit sa production, ses stocks augmenteront encore en 1978.

Le gouvernement du Canada appuie fermement le principe de partage du travail, sous réserve que le syndicat et INCO soient d'accord et fassent une proposition conjointe au ministère fédéral approprié.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources espère aussi qu'INCO réévaluera ses programmes de retraite anticipée et que les travailleurs d'INCO profiteront des programmes de recyclage qui leur seront offerts.

LA PEINE CAPITALE—DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir suite à une question que j'ai posée au ministre de la Justice (M. Basford) le 24 janvier 1978. Je lui ai alors demandé:

Comme la loi passée par le gouvernement abolissant la peine capitale a de toute évidence fait augmenter le nombre des meurtres et particulièrement des assassinats de policiers, le ministre va-t-il immédiatement présenter une loi amendement le code pénal afin de rétablir la peine de mort, soit le moyen préventif ultime, permanent et efficace de lutter contre le crime capital.